

Décision

Générale

colonial

Décision n° 76-337-1924 Commissions.

n° 76-337-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 décembre 1924

Numéro JO
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro
30 décembre 1924

TEXTE INTÉGRAL

la commission prévue à l'article 3 de l'arrêté du 8 novembre 1920, composée de MM. le chef des bureaux du secrétariat général, président; le chef du service des douanes et contributions: : le chef des districts Issa et Dankali: MM. Près, président de l'Association des fonctionnaires et agents locax: Bassières, commis principal du secrétariat général; Pla, commis des travaux publics, membres, se réunira sur la convocation de son président à l'effet d'émettre son avis sur la quotité de l'indemnité de zone pour l'année 1925.